



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Meres au foyer

Question écrite n° 2282

Texte de la question

M. Gerard Castagnera attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'instauration d'un salaire de mere au foyer. En effet, certaines femmes souhaiteraient rester chez elles pour elever leurs enfants et s'occuper de leur foyer. La depense de ces salaires pourrait etre compensee par la diminution d'allocations pour frais de garde, la liberation d'emplois et la diminution de l'absenteisme feminin dans les entreprises. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre son avis a propos de ce probleme.

Texte de la réponse

Le redressement de notre systeme de protection sociale, de maniere a en assurer la perennisation, constitue actuellement un imperatif pour le Gouvernement, qui a deja mis en place une serie de mesures en ce sens, dans un contexte economique particulierement difficile. Dans ce cadre, l'action en faveur de la famille est au coeur de ses preoccupations. La famille demeure en effet, quelle que soit sa forme, un enjeu central pour l'organisation de notre societe et de son devenir, car elle constitue un maillon essentiel de la cohesion sociale. L'epanouissement de la vie familiale sera pris en compte dans tous les aspects de la politique conduite par le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, dans les differents domaines qui lui ont ete confies, et en particulier les souhaits exprimes par beaucoup de femmes de pouvoir concilier harmonieusement leur role de mere de famille et leurs activites professionnelles. Des etudes sont actuellement en cours, qui devraient aboutir rapidement a la presentation par le Gouvernement, d'une loi cadre qui aura pour ambition de definir une politique globale de la famille. Elle garantira le maintien des moyens de financement de la politique familiale, definira les objectifs du Gouvernement dans ce domaine essentiel pour l'avenir de la nation et proposera des avancees dans les secteurs les plus sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Castagnera Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2282

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1596

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2318